



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection maternelle et infantile

Question écrite n° 83150

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les recommandations de la mission « sur les conditions de reconnaissance du « délaissement parental » et ses conséquences pour l'enfant » publié par l'Inspection générale des affaires sociales en novembre 2009. Ce rapport préconisait notamment de « recommander aux services départementaux d'organiser une procédure de veille sur les situations pouvant relever de l'article 350 du Code civil, puis du suivi de ces situations ». Il souhaite donc qu'elle lui indique dans quelles mesures a-t-elle mis en oeuvre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83150

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7483

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)